



**Charte**

# **ACHATS DURABLES**



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES



**Grand  
NARBONNE**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# PRÉAMBULE

L'achat public constitue aujourd'hui un levier important pour répondre aux enjeux du développement durable.

Conscientes de leur responsabilité d'acheteurs publics, la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne et la Ville de Narbonne ont souhaité instaurer un cadre de référence commun en intégrant les engagements pris en faveur du développement durable et associer les fournisseurs à cette démarche de progrès continu.

La présente Charte découle de la politique achat que le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne ont mis en place.

Par ailleurs, elle favorise la collaboration entre donneurs d'ordres et fournisseurs, collaboration indispensable pour un achat responsable et performant.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Engagements environnemental et social,
- Engagements envers les fournisseurs,
- Engagements des fournisseurs requis par le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne.

Cette charte est le prolongement des actions déjà engagées par le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne (réunion entreprises, ateliers sur l'achat durable).



**Sylvie ALAUX**  
Adjointe au Maire de Narbonne  
déléguée aux Ressources et aux Moyens



**Henri MARTIN**  
Vice-Président du Grand Narbonne  
en charge de la Commande publique  
et des achats, des Grands projets  
et des Bâtiments communautaires

# SOMMAIRE

Engagements sur le volet environnemental . . . . . 4

Engagements sur le volet social . . . . . 5

Engagements envers les fournisseurs . . . . . 6

Engagements des fournisseurs requis par les acheteurs . . . . 7

Nous contacter . . . . . 8

# ENGAGEMENTS SUR LE VOLET ENVIRONNEMENTAL



**D**évelopper la **prise en compte des aspects environnementaux** lors de la phase de *sourcing* et dans la définition des besoins.

**I**ntégrer dans les marchés de services, de fournitures et de travaux, des **critères d'attribution** et des **conditions d'exécution** permettant la prise en compte de la **préservation de l'environnement**.

**R**ationaliser les **approvisionnements** pour réduire les émissions de CO2 :

- Livraison optimisée, cadencement et regroupement des commandes ;
- Développement des modes de transports respectueux de l'environnement.

**D**évelopper la **prise en compte du « cycle de vie »** dans les marchés publics.

**I**ntégrer les problématiques liées au **traitement des déchets** et au **bilan carbone**.

**D**éfinir le juste besoin et s'engager vers la **sobriété dans nos achats**.

**R**ecourir aux **achats groupés**, afin de capitaliser sur le caractère vertueux de la mutualisation pour réduire la consommation d'énergie liée à la fabrication des fournitures.

**I**nsérer dans le **cahier des charges des marchés**, lorsque cela est pertinent, un critère de jugement des offres intégrant la notion de « **circuit court** ».

*Les circuits courts se distinguent des circuits de proximité, notion proscrite par le droit de la commande publique, en ce qu'ils ne s'attachent pas spécifiquement à favoriser un candidat selon sa localisation géographique.*

**G**énéraliser, dès que possible, le recours aux achats de biens **issus de l'économie circulaire**.

# ENGAGEMENTS SUR LE VOLET SOCIAL



- **Développer la prise en compte des aspects sociaux** dans la réalisation des *sourcing* et la rédaction des marchés.
- **Encourager et soutenir les actions d'insertion sociale :**
  - Réserver des **heures d'insertion** dans les principaux marchés de travaux comportant 50 % de main d'œuvre ;
  - Promouvoir les **marchés réservés** ;
  - Impliquer les gestionnaires délégués en faveur de l'insertion et insérer un nombre d'heures d'insertion pour les futures concessions de service public.
- **Lutter contre toutes les formes de discrimination** et favoriser l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.
- Préserver la **sécurité sur les chantiers**.
- **Lutter contre le travail dissimulé.**
- **Lutter contre la sous-traitance non déclarée.**

# ENGAGEMENTS ENVERS LES FOURNISSEURS



## ■ Faciliter l'accès des TPE-PME à la commande publique :

- Adapter les procédures au tissu économique local en pratiquant l'**allotissement**, en fonction des secteurs et métiers concernés ;
- Généraliser le **sourcing** sur les nouveaux marchés ou à forte technicité ;
- Définir des **critères simples, vérifiables, équitables** ;
- Garantir l'accès des PME à **tous les marchés globaux** ;
- Simplifier les démarches administratives :
  - Veiller à demander le juste niveau de qualifications et certifications requises ;
  - Simplifier les dossiers de consultation ;
  - Proposer des cadres de mémoire technique pour faciliter les réponses ;
  - Favoriser la régularisation des offres.

## ■ Travailler sur des **stratégies achats en coût global**.

## ■ Organiser des réunions d'informations, des permanences afin d'**aider les entreprises à répondre aux marchés**.

## ■ **Renforcer la lisibilité sur les consultations** en présentant annuellement la programmation des besoins des collectivités aux entreprises.

## ■ Préserver l'**équilibre financier** des opérateurs économiques :

- Garantir des délais de paiement inférieurs à 30 jours ;
- Adapter les taux d'avance et renoncer à la garantie bancaire en fonction des marchés ;
- Introduire des clauses de révision et d'actualisation des prix adaptées avec des index et des formules adaptés ;
- Introduire des clauses de réexamen et de revoyure pour faire face aux aléas et contraintes exceptionnelles ;
- Prévoir des pénalités proportionnées aux prestations.

## ■ **Lutter contre les offres anormalement basses**.

## ■ Encourager l'**innovation** :

- Introduire des variantes afin de proposer des solutions alternatives pertinentes, innovantes ;
- Assurer une **mise en concurrence ouverte, libre et loyale**, gage d'efficacité, en respectant les principes de libre accès, d'égalité de traitement, de transparence et traçabilité des procédures.

# ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS REQUIS PAR LES ACHETEURS



- S'engager dans une démarche d'**approvisionnement responsable**.
- S'engager à **exercer son devoir de vigilance sur sa chaîne d'approvisionnement**.
- Garantir des **conditions de travail décentes** à ses employés et notamment respecter la santé et la sécurité au travail.
- S'engager dans une **politique de gestion et d'amélioration constante de ses installations** avec un souci de préserver l'environnement : réduction de ses consommations énergétiques, modalité de gestion de l'eau, gestion des déchets.
- Adopter une politique volontaire dans le domaine de la recherche afin de fabriquer et d'**amener ses produits à un niveau toujours plus élevé en termes de respect de l'environnement** :
  - **Proposer aux acheteurs des matériaux verts**, en intégrant des matières recyclées et/ou d'origine naturelle et ce, même en cours d'exécution de contrat, si le marché prévoit un plan de progrès ;
  - Mettre en place une **politique de réduction de CO2**.
- Respecter les **principes éthiques** et notamment :
  - La réglementation en vigueur en ce qui concerne les valeurs d'honnêteté et d'intégrité, de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
  - Les lois en vigueur régissant la concurrence.



**Direction de l'Achat et de la Commande publique**  
12 bd Frédéric Mistral - CS 50100  
11785 NARBONNE CEDEX



commandepublique@legrandnarbonne.com  
achat@legrandnarbonne.com



04 68 58 17 45  
**Suivi administratif et financier : 04 68 40 50 36**  
**Achat : 04 68 58 16 87**

**Direction de la Commande publique**  
10, quai Dillon - CS 80823  
11785 NARBONNE CEDEX

marchespublics@mairie-narbonne.fr

**Instruction des procédures Achat :**  
04 68 90 30 10

## **PERMANENCE D'INFORMATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS VILLE DE NARBONNE ET GRAND NARBONNE**

**TOUS LES DEUXIÈMES MARDIS DU MOIS**  
À la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne**  
*Sur inscription* sur le site [www.aude.cci.fr](http://www.aude.cci.fr)